



I.T.E.P La Ribambelle

Chef Lieu

73100 Le Montcel

Tél 04 79 63 51 66

Fax 04 79 63 50 91

E-mail : secretariat.laribambelle@wanadoo.fr

"La Vie-Là"

Unité pour adolescents

31 Boulevard Amélie Gex

73100 Aix les Bains

Tél 04 79 61 04 64

Fax : 04 79 88 11 96

E-mail : laviela.ribambelle@wanadoo.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

IDENTIFICATION

Association "LA RIBAMBELLE"
Chef Lieu
73100 LE MONTCEL

Etablissement ITEP "LA RIBAMBELLE"
Chef Lieu
73100 LE MONTCEL

"La-Vie-Là
31, bd Amélie Gex
73100 AIX LES BAINS

Directeur Denis PEGAZ

Vocation Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique
Accueil de 71 enfants et adolescents garçons ou filles
59 de 5 à 14 ans sur le site du Montcel en intra muros
12 de 13 à 16 ans en appartement thérapeutique et scolarisés en collège à
Grésy sur Aix, Aix les Bains ou sur le bassin chambérien

Tous présentent des difficultés psychologiques dont l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement La Ribambelle, créé en 1950, était un aérium. Il recevait des filles ayant une primo-infection ne relevant pas d'un preventorium. La prise en charge était à dominante médicale et scolaire.

Peu à peu, la situation de danger pour ces enfants disparaissant, grâce aux progrès de la médecine, l'effectif de l'aérium diminuera jusqu'en 1970 où il dût fermer.

Suite à cette fermeture, "l'Association de Rééducation pour Enfants Caractériels du Montcel" a été créée dans le but de gérer l'Institut de Rééducation, déclarée le 23 octobre 1970 N° 1248.

Par décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 25 juin 2004, il a été décidé de modifier les statuts (de 1970), l'objet et le titre de l'Association.

"L'Association de Rééducation pour Enfants Caractériels du Montcel" devient "l'Association La Ribambelle", déclarée le 7 juillet 2004, parue au Journal Officiel le 31 juillet 2004 N° 1648.

Nouvel objet : "Assurer l'existence et le fonctionnement de l'Institut de Rééducation La Ribambelle situé à Le Montcel, en Savoie".

"Mettre en œuvre toutes actions éducatives allant dans le sens de ses compétences : prise en charge éducative, thérapeutique et pédagogique des enfants et adolescents qui lui sont confiés dans le cadre des structures existantes et à venir".

Siège Social : Institut de Rééducation La Ribambelle 73100 Le Montcel. (Voir récépissé de déclaration de modification et photocopie du Journal Officiel en annexe).

A ce titre et en vertu des annexes XXIV du Décret du 27 octobre 1989 (article 1-Alinéa 3), il se définit comme un établissement "prenant en charge des enfants et des adolescents dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaires, malgré une intelligence normale ou approchant la normale, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité".

L'agrément obtenu en septembre 1970 l'autorise à recevoir 71 enfants, garçons et filles de 5 à 14 ans.

De 1970 à 1975, les enfants dans leur grande majorité étaient issus de la région parisienne et de l'Est de la France.

Conformément à la Loi de juillet 1975, l'Institution est classée comme Institution médico-sociale. Une modification de l'agrément en 1984 porte l'âge des enfants de 6 à 16 ans.

Dès la création des Commissions Départementales d'Education Spéciale, on assiste à une modification complète de l'origine géographique des enfants. La Savoie et les départements limitrophes proposent et notifient alors les placements.

En juillet 1978, un contrat simple pour la création d'une école privée est passé avec l'Etat : école primaire et deux classes de collège (6^e et 5^e d'adaptation). L'enseignement reste une préoccupation majeure, mais l'action médico-psychologique se développe.

En octobre 1989, l'Etat définit la spécificité des Instituts de Rééducation : ils doivent accueillir des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement nécessitant la mise en œuvre d'une éducation spécialisée et d'un projet thérapeutique.

Pour répondre aux contraintes imposées par les nouveaux textes, tant au niveau des locaux en terme de normes, qu'aux nouvelles pédagogies, un projet d'éclatement de la structure est proposé en janvier 1994 à la Commission Régionale des Organismes Sociaux et Médico-sociaux.

Un nouvel agrément par arrêté du Préfet de Région en date du 31 mai 1994 autorise la création de deux sections :

- Une section d'éducation et d'enseignements spécialisés pour 66 jeunes (garçons et filles) de 5 à 14 ans en internat
- Une section thérapeutique pour 12 adolescents de 13 à 16 ans en appartement thérapeutique.

En septembre 1997, l'unité thérapeutique est créée dans une villa (La Vie-Là) à Aix les Bains, en milieu urbain.

Elle favorise la réinsertion sociale des jeunes qu'elle accueille par le biais d'une scolarité dans les collèges et lycées des bassins aixois et chambérien d'une part, et d'autre part, évite la cohabitation des jeunes enfants et des adolescents dans l'I.R La Ribambelle au Montcel.

Dès janvier 1998, un projet de construction et de réhabilitation des bâtiments du Montcel est proposé aux tutelles. DDASS, DRASS et CRAM acceptent en juin 1998. Le dépôt du permis de construire a lieu en juillet 1998 ; les travaux débutent en janvier 1999.

L'extension et la réhabilitation sont terminées en janvier 2000.

L'ensemble du bâtiment neuf accueille 4 groupes de 12 enfants, l'ancien bâtiment rénové accueille un groupe de 12 enfants, ainsi que des salles d'activités, de psychomotricité, d'informatique, de réunions.

L'Association poursuit son action, notamment en mettant en œuvre dans la perspective de l'actualisation du schéma départemental de l'enfance handicapée, la création d'un SESSAD T.C, équipement souhaité par tous les partenaires, et autorisé en octobre 2005.

PROJET DE L'ITEP

PREAMBULE

Le projet d'établissement exprime d'abord la volonté collective d'une équipe interdisciplinaire, tout en favorisant l'initiative individuelle et la responsabilité personnelle de chacun de ses membres.

Il assure la convergence des pratiques thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont l'existence est indispensable à la cohérence de l'ensemble, tout en respectant la diversité des méthodes mises en œuvre par chacun des membres qui la composent.

Il exprime les attentes, les espoirs, la volonté d'adaptation de l'établissement ; ce qui suppose une communauté d'objectifs partagés par l'ensemble de ses membres, objectifs qui reposent sur des valeurs qui dépassent le cadre institutionnel.

Il donne une cohérence aux activités de l'Institution et organise ses relations avec l'environnement et ses partenaires.

L'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique, tant dans sa pratique que dans sa mission, au regard de la population accueillie, est orienté vers une option de travail plus thérapeutique que rééducative.

L'accompagnement s'appuie sur un travail visant à prendre en compte les troubles et non exclusivement la disparition des symptômes présentés à l'admission ; ce travail "s'organise autour de la question de la demande et d'une réponse possible autour des difficultés présentées.

CADRE GEOGRAPHIQUE

L'établissement se trouve au cœur d'un village de 750 habitants, à 600 mètres d'altitude, dans une commune rurale de 600 hectares, au pied du parc national des Bauges et du Mont Revard, à 10 kilomètres d'Aix les Bains et à 25 kms d'Annecy et de Chambéry. Le collège le plus proche se trouve à Grésy sur Aix, à 7 kilomètres de l'ITEP.

Les locaux se situent dans un parc arboré et clos de 5 hectares. Ils se composent de :

- Une maison ancienne de deux étages qui abrite les locaux administratifs, les réfectoires des 5 groupes de vie qui cohabitent au Montcel, des bureaux et des salles de soins des personnels médicaux et paramédicaux, de la salle de réunion, de la salle d'information du personnel, des cuisines et de la lingerie et enfin d'une groupe de vie.
- Un bâtiment récent construit dans les années 1999/2000, rattaché à l'ancien bâtiment, édifié sur 3 étages et regroupant 4 unités de vie, ainsi qu'une salle de classe et le bureau des professeurs.
- Le bâtiment dit "de l'infirmerie" dans lequel sont logés les bureaux de l'Assistante Sociale, du Directeur Adjoint, des éducateurs qui interviennent en journée, la salle d'accueil pour les familles, le réfectoire du personnel et l'infirmerie, la salle informatique et au sous-sol les ateliers de travail des agents d'entretien
- Le bâtiment scolaire qui comprend 5 classes et une bibliothèque
- Un mobil-home qui accueille provisoirement une salle de classe dans l'attente de la construction du futur espace scolaire prévu pour septembre 2009.

CADRE LEGAL

- La déclaration des droits de l'ONU du 10 décembre 1948
- La Constitution française du 4 octobre 1958
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de l'ONU du 20 novembre 1989
- Loi 75-534 relative aux Institutions sociales et médico-sociales
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Annexe XXIV du décret N° 89-798 du 29 octobre 1989
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret N° 2005-4 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques
- Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Autorisations Agréments, Conventions	Dates
Déclaration d'existence de l'Association " La Ribambelle" (N°1228)	07/11/1970
Autorisation annexe XXIV	03/05/1994

LA POPULATION

Le décret N°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques définit dans l'art D 312-59-1 **"les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé"**.

L'ITEP LA RIBAMBELLE accueille en internat du lundi au vendredi, 71 jeunes de 6 à 16 ans, présentant de tels troubles du comportement et de la personnalité.

L'établissement accueille 59 jeunes garçons et fille de 6 à 14 ans dans son Institut situé au Montcel, au-dessus d'Aix les Bains, scolarisés en interne (cycle primaire et 6^e 5^e) et un groupe de 12 adolescents (tes) de 14 à 16 ans dans une villa à Aix les Bains scolarisés sur le bassin aixois et chambérien.

Le dispositif est complété depuis octobre 2005 par un Service Educatif Spécialisé de Soins à Domicile de 20 places rattaché à l'établissement, tel que cela est prévu par les articles D 312-55 et suivant du Code de la Famille et de l'Action Sociale (CFAS).

Ces enfants et adolescents sont souvent atteints de troubles psychologiques dont les plus manifestes et les plus fréquents semblent être :

- un contrôle extrêmement difficile de leurs émotions ;
- Une très faible estime de soi ;
- Une détresse existentielle et une forte quête affective ;
- Un mode relationnel où soit l'affrontement défensif domine, soit le repli défensif est privilégié ;
- Un rapport perturbé à la temporalité ;
- Un brouillage dans la représentation des places et dans les rôles des membres de la famille ;
- Une intolérance à la frustration ;
- Et enfin beaucoup d'instabilité motrice et psychique

L'ITEP, tant dans sa pratique, que dans sa mission au regard des jeunes accueillis, est orienté vers une option de travail plus thérapeutique que "rééducative". L'accompagnement du jeune tend à redonner un sens à son histoire ; celui-ci s'appuie sur un travail visant à prendre en compte les troubles et non exclusivement la disparition des symptômes présentés à son admission. Il s'organise autour de la demande et d'une réponse possible autour des difficultés présentées.

L'ITEP a pour vocation d'assurer simultanément des fonctions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Une fonction soignante "thérapeutique". Les troubles de la conduite et du comportement sont identifiés ici comme des signes, des symptômes de l'état psychique des jeunes, qu'il s'agisse de fragilité temporaire ou bien de pathologies psychologiques installées. Ce sont des interventions individuelles ou collectives de l'équipe de soin, médecins, psychologues, rééducateurs, qui garantissent l'exercice de cette fonction de soin. Mais l'Institution elle-même est soignante à travers le cadre imposé aux jeunes et la capacité des intervenants à réguler des phénomènes d'identification ou de projections en jeu dans la relation d'aide.

Une fonction éducative et sociale, en vue d'assurer la sécurité des jeunes, de garantir les éléments d'une vie quotidienne normale, de construire un cadre de vie stable. Il s'agit de favoriser l'apprentissage de la relation, des compromis, la confrontation à l'exigence et à l'interdit et plus concrètement de préparer les jeunes à une vie autonome.

Une fonction pédagogique, à ce titre, après une remobilisation scolaire, la structure pédagogique de l'ITEP assure la transmission des bases, le développement des savoirs et des compétences, le renforcement des capacités instrumentales et intellectuelles. Ceci peut conduire les jeunes accueillis vers un retour à une scolarité extérieure.

Ces trois champs sont complémentaires, d'importance égale et agissant les uns sur les autres. Ils ne peuvent être perçus comme simplement juxtaposés. En ce sens, l'admission ne peut se réduire à l'accès à un lieu de vie (l'internat), mais doit se comprendre comme l'entrée du jeune dans un processus indissociable qui comprend un versant thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Ces prises en charge thérapeutiques, éducatives et pédagogiques décidées en réunion de synthèse s'inscrivent dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

L'ADMISSION

L'ITEP LA RIBAMBELLE reçoit des jeunes garçons et filles de 6 à 16 ans présentant des difficultés psychologiques, relationnelles et d'apprentissages communément appelées Troubles de la Conduite et du Comportement.

Les jeunes sont orientés par la Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH ex CDES). C'est le Directeur qui prononce l'admission.

De manière générale, sont admis à l'ITEP LA RIBAMBELLE des jeunes présentant des difficultés psychiques, des troubles internes, des problèmes dans la construction de leur personnalité qui ont pour effet d'inhiber leur développement cognitif, d'entraver les processus d'apprentissages et de perturber leur relation aux autres.

La CDAPH est saisie, le plus souvent par le milieu scolaire. Les signes du jeune qui vont fonder son orientation en ITEP se manifestent donc d'abord dans le cadre de l'école : troubles de la concentration, dysharmonies cognitives, niveau scolaire faible et plus largement, désintérêt face au processus d'apprentissage, voire hostilité à l'égard de l'ensemble du dispositif scolaire.

L'établissement peut recevoir les familles, à leur demande, avant la notification d'orientation. L'orientation, notifiée par la CDAPH, la processus d'admission comportera une étude du dossier par l'équipe interdisciplinaire, et une visite d'admission organisée par le service social qui comprendra une rencontre avec le Directeur Adjoint, une visite, et pourra comporter un entretien avec l'équipe d'unité.

Pour autant, les symptômes fréquemment rencontrés dans les établissements ne se limitent pas au contexte et processus des apprentissages et sont maintenant largement repérés : difficultés à contrôler ses émotions, faible estime de soi et quête affective intense, relations sur le mode de l'affrontement et repli "défensif", rapport perturbé à la temporalité, instabilité motrice et psychique, forte intolérance à la frustration.

L'ITEP ne recevra pas un jeune parce qu'il doit être éloigné de sa famille. L'indication éventuelle de séparation entre le jeune et son milieu familial et social n'est pas une caractéristique des jeunes reçus. C'est une indication de prise en charge parmi d'autres. Comme toute indication, elle doit être pondérée, adaptée à la situation du jeune.

L'ITEP n'est ni un établissement éducatif à encadrement renforcé, ni une structure de pédopsychiatrie. Les jeunes reçus ne doivent pas présenter des conduites addictives ou délinquantes installées, ainsi que des jeunes montrant une structure de personnalité dissociée, des atteintes psychotiques ou névrotiques graves.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Si nous considérons les manifestations apparentes des jeunes comme symptômes de leurs difficultés internes. Nous n'avons pas pour autant de théorie à priori quant à une causalité unique de l'installation de ces troubles. Quelles que soient leurs difficultés, leur âge, leur problématique, nous ne les considérons pas comme des victimes, pas plus qu'ils ne pourraient être tenus pour irresponsables de leurs actes.

Notre accompagnement ouvre à chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui l'invite à travailler ses représentations personnelles, sa relation à lui-même et aux autres, son rapport au savoir et aux connaissances.

Nous cherchons à atteindre plusieurs objectifs :

Contenir les manifestations extrêmes des jeunes c'est à dire poser et tenir les interdits fondamentaux, dire non ! Favoriser l'intégration progressive des règles et de la loi et l'intériorisation des limites, susciter l'accès à la conscience de l'autre et la capacité à prendre de la distance, accéder à la conscience de ses actes.

Rassembler, réunifier, structurer la personnalité et permettre au jeune de se situer dans son histoire, sa généalogie et dans le système familial, accompagner le développement de sa capacité à affirmer des choix qui lui sont propres, à se construire un projet réaliste, à accéder à une parole personnelle et à une image positive de lui-même.

Soutenir la construction ou la restauration de son identité.

Apporter à l'enfant ou l'adolescent pris dans des attitudes d'opposition passive ou active, de déni ou de révolte, les éléments d'une structuration personnelle qui lui permettent l'accès à un projet de vie et à l'autonomie.

Favoriser le retour vers les apprentissages, puis vers l'école. Il s'agira de renforcer toutes les capacités visant à faciliter les processus d'apprentissages : susciter le désir d'apprendre, de connaître, d'utiliser les ressources de l'environnement, la capacité à observer, à évoquer un événement, à réfléchir avant d'agir, à comprendre et à contourner les obstacles.

Nous affirmons un certain nombre d'orientations de prise en charge :

La cohérence des interventions est un impératif. Il y a cohérence de nos préoccupations des sphères cognitives et psychoaffectives du jeune, même si les domaines d'intervention (et donc souvent les points de vue sur l'enfant) sont différents que l'on soit thérapeute, éducateur ou enseignant. La coordination interne entre les fonctions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques est assurée, au plan de l'organisation, par la participation des responsables de service aux réunions hebdomadaires, au plan clinique par les réunions régulières entre les divers secteurs et les membres de l'équipe de soin. Elle a pour objectif la mutualisation des compétences et des actions de l'équipes interdisciplinaire. La réunion de synthèse dont les conclusions font l'objet d'un document – avenant au contrat de séjour – détermine les orientations du projet individuel d'accompagnement. Ce projet ne doit pas rester figé : il est appelé à se modifier selon les besoins de notre action liée à l'évolution des enfants admis à l'ITEP.

Les prestations thérapeutiques peuvent être exercée par un partenaire extérieur (CMP, CATTTP...) ; les prestations scolaires également : un jeune peut faire l'objet d'un contrat d'intégration et être scolarisé à l'extérieur.

La structure est ouverte du lundi matin au vendredi après le repas de midi. L'après-midi du vendredi est consacrée principalement aux réunions.

Les enfants participent aussi à un camp au sein de leur unité de vie (lors de la première quinzaine de juillet), ainsi que sur une partie des petites vacances scolaires et lors d'un week-end.

NATURE DE LA MISSION

- Apporter à l'enfant ou à l'adolescent un soutien moral, affectif et pédagogique
- Permettre d'expérimenter des compétences
- Accueillir et associer les familles au sein du projet individuel de leur enfant ;
- Offrir une scolarité adaptée
- Assurer un suivi médical et promouvoir une éducation à l'hygiène et à la santé
- Favoriser la prise de parole et prendre en compte l'enfant dans son contexte environnemental en lien avec sa famille et les partenaires extérieurs
- Favoriser une prestation de qualité : un hébergement, une restauration, un environnement sécurisant et structurant
- Viser au retour en famille par une intégration citoyenne dans le milieu social et scolaire ordinaire.

LA DIMENSION THÉRAPEUTIQUE

Les jeunes accueillis en ITEP le sont pour "difficultés psychologiques dont l'expression notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages (...)".

S'il n'est qu'un symptôme, le trouble du comportement n'en est pas moins une modalité relationnelle qui s'est installée depuis longtemps et qui fonctionne pour elle-même laissant impuissants les différents intervenants scolaires, de soins, sociaux, mais également la famille et l'enfant qui ne sait plus faire autrement.

Le placement en ITEP intervient comme une nécessaire mise à distance pour permettre d'enrayer "le processus handicapant" parfois en ayant des éléments de compréhension, d'autres fois en modifiant l'environnement ou encore en créant des modalités de réponses aux troubles différentes pour enclencher d'autres types de relations plus satisfaisants.

Mais, bien que nécessaire face à une situation scolaire en impasse, la notification d'orientation en internat spécialisé stigmatise d'une certaine manière les troubles en signant la réalité de l'échec de l'enfant à être dans une école "normale" avec des enfants "normaux", mais aussi l'échec des parents à avoir un enfant "comme les autres".

Aussi, le premier temps "thérapeutique" va être de tenir compte de cette stigmatisation et de la souffrance qui en découle.

Elle correspond au travail des partenaires qui amènent l'enfant et sa famille à accepter l'orientation, mais aussi au travail d'accueil dans l'établissement, à la période d'admission et enfin à la période d'évaluation de la problématique.

Concrètement et plus spécifiquement au niveau de l'équipe de soins, ce temps comporte :

➤ **Une rencontre systématique** du jeune et de sa famille avec le Médecin Psychiatre référent de la situation. A visée informative, cette consultation permet de :

- Repositionner le placement dans une perspective avec un "avant" et un "après" La Ribambelle ;
- Situer la constellation familiale élargie et percevoir comment l'enfant s'y repère ;
- Reprendre les grandes étapes du développement ;
- Cerner l'apparition des troubles et leur évolution dans le temps
- Se faire une idée de la psychodynamique familiale et de l'effet du placement sur celle-ci
- Instaurer une alliance thérapeutique avec la famille en leur offrant une écoute attentive et une explication la plus claire possible sur le fonctionnement de la dimension soignante de l'établissement.

Cette première consultation place le Médecin Psychiatre en interlocuteur privilégié de la famille qui y fera appel si besoin.

➤ **Des bilans d'entrée :**

- Psychologiques (cognitifs et projectifs)
- Orthophoniques
- Psychomoteurs

Ces bilans permettent notamment de cibler des troubles spécifiques des apprentissages, mais également d'avoir un aperçu des modalités relationnelles que l'enfant est en mesure de mettre en place dans une relation duelle privilégiée à travers une médiation.

Ils aboutissent à une réunion clinique au sein de l'équipe de soin pour affiner la compréhension psychopathologique.

➤ **Des liens avec les partenaires extérieurs** avec des rencontres autour de la situation de l'enfant pour remettre en perspective les troubles du comportement dans l'histoire de l'enfant.

➤ **Des temps de réunions pluridisciplinaires** pour mettre en commun les observations et réaliser un projet personnalisé d'accompagnement qui sera réévalué en fonction de l'évolution.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, résultante d'une concertation pluridisciplinaire, va contractualiser auprès des parents ce que l'Institution va fournir à l'enfant en fonction des troubles qu'il présente et solliciter leur adhésion à la prise en charge.

Il pose le passage au deuxième temps thérapeutique (même si les périodes se recoupent et que le découpage est artificiel), temps de la prise en charge proprement dite, s'axant sur une réadaptation à la vie scolaire, à la vie et à la réalité sociale pour une réconciliation de ces enfants avec le savoir et le rapport à autrui.

Au niveau de l'équipe de soin, ce temps peut comporter :

➤ **Des accompagnements spécifiques** de l'enfant en fonction des besoins.

- Soit en individuel
 - En orthophonie : la majorité des enfants accueillis ont des dyslexies, dysorthographies, dyscalculies...et requièrent une prise en charge orthophonique adaptée.
 - En psychomotricité : des techniques d'approche corporelle contribuent au traitement des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.
 - Un suivi psychologique individuel et d'accompagnement au placement.
 - Des consultations avec le Médecin Psychiatre
- Soit en groupe thérapeutique

➤ **Des rencontres familiales** : ces rencontres peuvent avoir différentes formes en fonction des intervenants et différents objectifs, mais dans tous les cas, elles interviennent comme soutien à la parentalité et travaillent la place de l'enfant dans sa famille dans une recherche de continuité et de maintien du lien.

- **Un travail conjoint** enseignant-orthophoniste au sein même de la classe pour les enfants présentant les plus lourds troubles dyslexiques.
 - **Un accompagnement des équipes éducatives** avec participation du Médecin Psychiatre et du Psychologue aux réunions éducatives hebdomadaires.
 - **Des rencontres hebdomadaires entre soignants** pour adapter les prises en charge à l'évolution de l'enfant.
 - **La participation des soignants** ayant en charge l'enfant aux temps de rencontres pluridisciplinaires (synthèses, réunions de concertation).
 - Toujours dans un souci de continuité et de lien, les enfants qui bénéficient **d'une prise en charge extérieure de soin** avant leur arrivée la poursuivent dans la mesure du possible (problème de l'éloignement géographique, beaucoup plus rarement non adhésion parentale...).
- Pour certaines situations, c'est de l'Institution que va partir la demande vers l'extérieur (hospitalisation, prise en charge en hôpital de jour, groupes thérapeutiques...mais aussi réadaptations plus spécifiques comme l'orthoptie pour le balayage visuel ou l'ergothérapie pour la dyspraxie...).
- Dans tous les cas de prise en charge de soin extérieure, un travail de lien et de partenariat se met en place avec invitation des professionnels sur la structure ou déplacement vers l'extérieur.
- Par leur connaissance du secteur psychiatrique, les Médecins Psychiatres de l'établissement rendent ce lien pérenne et effectif.
- Pour tous les enfants accueillis et dans un souci plus global de leur santé, **un suivi médical somatique** leur est fourni (intervention d'un médecin généraliste ½ journée par semaine, infirmière DE à mi-temps).
 - Un examen médical est réalisé à l'entrée et un suivi des courbes de croissance et de l'état général se fait chaque année. Les autres consultations sont fonction des besoins spécifiques de chaque enfant et de leurs antécédents.
 - Par ailleurs, une infirmière DE intervient à mi-temps et assure le lien avec les équipes éducatives, l'équipe de soins, le contrôle de la prise de médicament, le lien avec les services somatiques extérieurs, avec la famille pour toutes les questions somatiques, un accueil chaleureux à l'enfant pour tous les petits soucis physiques..

Pour finir, nous voulons particulièrement insister sur le troisième temps thérapeutique, celui de la sortie et de la fin de la prise en charge au sein de la structure.

"L'après Ribambelle" demeure une préoccupation constante tout au long de la prise en charge et se traduit par un travail d'échanges intenses, tant au niveau des pôles éducatifs, scolaires et médicaux de l'établissement, qu'avec les partenaires extérieurs à la structure et ce, en tenant compte au mieux et dans la mesure du possible des souhaits de la famille.

LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE

L'action éducative représente l'accompagnement des enfants et des adolescents dans la vie quotidienne hors du temps scolaire à savoir les temps de lever, de repas, les soirées, mais aussi les temps d'activités du mercredi après-midi et les camps sur les périodes de vacances.

Les objectifs sont définis suivant des critères d'organisation, d'aptitudes, d'autonomie et de déficiences. Ils sont élaborés en réunion d'équipe dans chaque groupe de vie, en réunion de synthèse dans lesquelles est finalisé le projet individuel, en équipe pluridisciplinaire.

Favoriser l'épanouissement de la personnalité par la relation individuelle, la socialisation par la vie de groupe, la réflexion sur le placement est l'objectif principal de la prise en charge éducative.

Elle offre à chaque enfant ou adolescent accueilli un espace de vie sociale, où il côtoie des pairs, sous la responsabilité d'éducateurs spécialisés ou de moniteurs éducateurs.

Elle repose sur les fonctions essentielles de la vie quotidienne humaine, vitales (sommeil, alimentation...), mais aussi sociales (lieu de vie partagé, repas en commun, activités, jeux...) et d'accompagnement de la scolarité.

Elle tente de proposer un espace de vie sociale et relationnelle où les troubles individuels s'expriment, sans détruire la responsabilité et l'autorité des adultes, la sécurité et la place de chacun, l'équilibre du groupe, afin qu'ici, souffrir de troubles et perdre sa place ne soient plus synonymes.

Le travail éducatif consiste à élaborer un projet personnalisé d'accompagnement (PPA), à exercer la référence de ce projet, dans le cadre duquel les éducateurs recherchent à prendre en compte la singularité des difficultés rencontrées par l'enfant ou l'adolescent qui leur est confié.

Ce travail essentiellement basé sur la dimension relationnelle a pour objectif d'amener le jeune à s'interroger sur son rapport au monde, aux autres et à lui-même.

Il s'agit de travailler essentiellement autour de l'estime de soi, d'accompagner le jeune à reprendre confiance en lui, en favorisant une mise en situation d'expériences nouvelles. Confronté fermement, mais avec bienveillance aux conséquences de ses actes, chaque jeune doit apprendre à se constituer des références, des valeurs, et généralement à penser sa manière d'être. Il s'agit à la fois de travailler au cas par cas, mais également d'initier une dynamique collective qui vise le travail de socialisation.

Ainsi, le travail éducatif, de par sa nature, crée les conditions d'expression des troubles et tente d'y remédier à travers une intervention de médiation.

D'autre part, le lieu de vie d'efforce d'être apaisant, afin de permettre à chacun de diminuer ses angoisses, une attention particulière est portée au moment délicat de la prise en charge, comme l'endormissement, les temps de rencontres avec les familles...

Pour les jeunes extrêmement difficiles qui mettent en péril la vie du groupe, il convient de rechercher et d'expérimenter des prises en charge particulières et innovantes, solution qui nécessite un travail important de collaboration avec les différents partenaires de l'ITEP.

D'une manière générale, la réussite des prises en charge en ITEP repose sur une nécessité de développer des possibilités très diversifiées, mais aussi de faire preuve d'imagination et de créativité pour s'adapter aux besoins de ces enfants et adolescents.

LA DIMENSION PEDAGOGIQUE

L'expression des "manifestations" qui ont amené à l'orientation de nos élèves à l'ITEP est souvent très présente dans les espaces de scolarité interne, école comme collège.

La majorité des nouveaux arrivants sont des élèves "souffrant" d'exclusion ou de rejet, de difficultés d'apprentissage, de sentiments d'échec, de manque de confiance et d'estime de soi...souvent de tout cela à la fois.

Ces difficultés repérées dans le cadre scolaire précédent se situent et aboutissent à trois moments d'orientation et d'admission :

- début de scolarité primaire (après un CP échoué ou même avant)
- En milieu de scolarité primaire
- A l'entrée au collège

Elles se manifestent en classe sous forme de manque de concentration, d'attention de confiance...d'agitation, d'instabilité, d'excitation individuelle et au sein du groupe de tension relationnelle, d'intolérance à la frustration, d'opposition et d'agressivité envers les enseignants, de passivité, d'indifférence face à l'activité scolaire, de fuite, de perturbations diverses de la perception de la réalité et de la relation à l'autre.

Nos unités d'enseignement doivent offrir des espaces d'apprentissage scolaire capables de contenir les situations de "crise", de conflits générés par les troubles individuels et leur résonance sur les "groupes classes".

A cet effet, une fonction éducative de journée, dispensée de façons diverses et évolutives, est adjointe à la fonction pédagogique.

Il importe donc que l'établissement puisse faire des propositions adaptées à chaque situation sous forme de projet personnalisé.

"Le projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap, dans les conditions prévues à l'article L 112-2 susvisé du code de l'éducation" (article 2 du projet de décret relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap).

➤ Les objectifs de la scolarité interne :

- Evaluer le niveau scolaire, les difficultés et les compétences de chacun, à l'entrée et régulièrement ;
- Offrir à nos élèves un espace scolaire identifié au sein de l'ITEP, mais différent de celui qu'ils viennent d'être contraints de quitter.
- Réconcilier chaque jeune avec les apprentissages et plus généralement l'aider à retrouver le plaisir d'apprendre ;
- Lui permettre de retrouver des compétences, l'accompagner vers des acquisitions compatibles avec son potentiel ;
- Ainsi rendre possible pour chacun un véritable projet de scolarisation, débouchant aussi souvent que possible sur son retour en milieu ordinaire, total (sortie), partiel (intégration), accompagné (La-Vie-Là, service de suite, SESSAD) ou une réorientation pertinente (IMPRO, ITEP PRO, EREA...).

1) L'école

La problématique de nos élèves est de savoir ce qu'est l'acte d'apprendre afin de proposer des aides adaptées à leurs besoins.

Les difficultés se traduisent par :

- le manque de liens entre les différentes connaissances
- la peur de ne pas réussir
- leurs prises d'informations se font souvent au gré de leurs émotions, de leur affectivité, mais ce ne sont pas forcément celles qui sont le plus pertinentes. Le manque d'organisation, les connaissances ne sont pas stockées en mémoire et ne permettent pas un réinvestissement.
- la compréhension est souvent lente, la concentration est réduite, il y a fatigabilité
- la difficulté à verbaliser leurs émotions, mais aussi leur savoir, les procédures à réaliser une tâche.

Les troubles du comportement sont importants.

Chaque classe est différenciée par un projet adapté aux enfants.

La prise en charge de journée en primaire est assurée par :

Un enseignant aidé d'une éducatrice scolaire sur la classe des plus jeunes (non lecteurs ou en apprentissage de la lecture).

Le travail est bien entendu centré sur l'acte de lire avec la méthode de la Planète des Alphas ; c'est une façon ludique de l'aborder. Les autres élèves partent sur un projet fédérateur qui permet d'aborder et de renforcer les apprentissages fondamentaux, de découvrir la nature en prenant compte de sa fragilité, de devenir un "petit" citoyen responsable dans leur univers quotidien.

Une deuxième classe assurée par deux enseignantes à mi-temps. Celle-ci rassemble des élèves dyspraxiques, dysorthographiques et dyscalculiques. Une orthophoniste intervient dans la classe avec l'enseignante (1 heure en mathématiques et 1 heure en français) pour faire un travail spécifique en lecture, écriture, expression orale et écrite et en mathématiques, afin de reprendre les bases et surtout donner du sens en utilisant des outils suivant leurs difficultés. Une étude du monde du vivant complète la première base de travail.

Une troisième classe assurée par un enseignant à plein temps aidé d'un emploi CAE est basée sur un sujet d'actualité pour installer une démarche écocitoyenne et rassembler la classe autour d'un même projet. Des interventions extérieures offrent aux enfants une analyse de situations. Ils vont utiliser leurs connaissances dans le cadre de la maîtrise de la langue française (communiquer, rapporter un évènement, une information, comprendre un texte documentaire, lire, produire des écrits).

Une quatrième classe avec une enseignante à plein temps utilise trois axes de travail: éduquer, socialiser, réapprendre.

Les enfants travaillent autour d'un thème sur l'environnement qui permettra de donner du sens aux apprentissages, de développer de la méthodologie, de confronter les stratégies individuelles, de valoriser, de décloisonner (contes à l'extérieur, musique à l'hôpital).

Cette classe prépare auprès d'un des groupes l'intégration à temps partiel ou total.

Un travail commun pour les 4 classes autour du téléthon ou la journée environnement est porté par une éducatrice spécialisée, ce qui permet de sortir certains enfants en petits groupes ou en individuel. Cela va leur permettre de "souffler" et de canaliser les troubles du comportement et de la personnalité.

La bibliothèque est ouverte pour un travail plus individuel ou en petits groupes autour de la lecture ou du projet de la classe. La personne propose des situations de réflexion et d'élaborer des stratégies, de travailler sur une compétence en vue de réorganiser les concepts. L'élève devient aussi acteur de ses apprentissages.

Le sport est assuré par un éducateur sportif accompagné des enseignants. Les projets se font au trimestre :

- 1^{er} trimestre : endurance, athlétisme
- 2^{ème} trimestre : ski de fond
- 3^{ème} trimestre : sports collectifs

Les projets peuvent évoluer chaque année suivant la personnalité des enfants et leur problématique.

2) Le collège

Il accueille des élèves issus de l'école primaire interne de La Ribambelle, d'écoles primaires internes d'autres ITEP de la région, de nouveaux arrivants orientés pour l'entrée en 6^e ou après un échec du début de la scolarité secondaire.

Ces élèves ont des acquisitions et des potentiels compatibles avec les contenus du programme du collège d'enseignement général, mais certains peuvent être atteints aussi de troubles qui ont considérablement retardé les apprentissages, d'autres relèvent plutôt du collège de SEGPA, et même d'autres encore n'ont "que l'âge de fréquenter le collège".

Le collège interne, malgré les difficultés souvent massives de ses élèves leur propose :

- Le passage du cycle primaire au cycle secondaire ;
- L'évaluation bilan nationale d'entrée en 6^e ;
- La découverte et l'apprentissage, très adaptés et progressifs, de la vie scolaire spécifique au collège (travail personnel, autonomie, usage des outils nouveaux...);
- Un parcours scolaire très individualisé et évolutif en terme de contenu pédagogique, de suivi du programme, de rythme, de fréquentation des supports, de fréquentation des cours, voire de l'atelier ;
- Un espace de mise en lien de l'activité réelle de l'élève et son Projet Personnalisé de Scolarisation ("travaillé" avec l'élève au collège, en vue de son orientation future).

La prise en charge de journée au collège est assurée par trois enseignants et quatre éducateurs de jours (à temps partiel).

Les enseignants se répartissent les matières principales, sont professeurs principaux, représentent le collège dans l'espace interdisciplinaire.

Les éducateurs de jour complètent l'encadrement des activités pédagogiques, proposent un atelier de sensibilisation aux techniques manuelles, la mise en place et le suivi des stages, assurent "la vie scolaire" du collège, des prises en charges éducatives, temporaires ou régulières.

L'équipe du collège travaille en relation étroite avec les éducateurs des unités de vie.

LA-VIE-LA

Section de l'ITEP, agréée en 1994 pour 12 adolescents de 13 à 16 ans, ouverte en septembre 1997, La-Vie-Là est l'aboutissement d'une expérience d'intégration scolaire en milieu ordinaire, à Aix les Bains, de collégiens de l'I.R, débutée à la fin des années 1980.

Les locaux, entre ville et lac, se composent d'une maison d'habitation, un salle d'étude, deux bureaux, deux garages, deux salles d'activités (aménagée par les jeunes...) disposés autour d'une cour intérieure.

L'équipe interdisciplinaire réunit les compétences de trois éducateurs, deux éducatrices scolaires, une maîtresse de maison, une veilleuse de nuit, une pédopsychiatre, une psychologue.

L'ensemble des missions fondamentales de l'ITEP sont aussi celles de La-Vie-Là.

Toutefois, si la prise en charge des jeunes bénéficie des prestations des services généraux de l'ITEP (cuisine, lingerie, économat, entretien, transports...) et administratifs, l'équipe éducative et la maîtresse de maison en assurent la gestion quotidienne, l'organisation, l'articulation. L'équipe, du fait de la relative autonomie de la structure, assure des fonctions très élargies et variées.

Un médecin généraliste intervient une fois par semaine.

Depuis 1997, La-Vie-Là accueille majoritairement des adolescents "venant du Montcel", mais aussi quelques jeunes venant d'autres ITEP de la région ou directement du milieu familial.

La structure offre une continuité de la prise en charge médico-éducative à des adolescents pour lesquels la sortie serait prématurée ; pour lesquels le retour en scolarité ordinaire nécessite la poursuite de l'accompagnement, en particulier en terme de contenance des troubles du comportement.

Le projet de La-Vie-Là repose sur la scolarisation en milieu ordinaire et l'accompagnement à l'expérimentation d'une certaine autonomie des jeunes dans leur journée de collégien ou lycéen.

La scolarité est dispensée par un partenaire, collèges et lycées du bassin Chambéry-Aix les Bains.

Elle demeure, au titre de ce partenariat, de la responsabilité et de la mission de l'ITEP.

Les éducatrices scolaires, outre un suivi quotidien de l'activité scolaire des jeunes, sont les interlocutrices, pour l'équipe, des établissements scolaires.

La qualité du lien La-Vie-Là/établissements scolaires est un facteur éminent de la contenance des troubles.

L'équipe éducative accompagne le jeune dans sa vie sociale, conçue comme en cours d'autonomisation, de façon progressive et contrôlée par les adultes, tant pour la journée passée à l'extérieur, qu'en soirée à La-Vie-Là.

La psychologue rencontre tous les jeunes à leur arrivée et évalue leurs besoins. Son intervention dans les projets d'accompagnement est définie en fonction de ces besoins. Elle participe régulièrement aux rencontres familiales, peut dispenser des suivis, à fréquence et selon des modalités évolutives et personnalisées.

La pédopsychiatre dispense des consultations individuelles quand cela est indiqué, reçoit les familles et les jeunes régulièrement ou à fréquence variable. Elle est responsable du projet de soins de la structure et de chacun des jeunes.

L'ensemble de l'équipe participe à la prise en charge des jeunes, de façon interdisciplinaire et concourt donc à la réalisation de l'objectif recherché, la sortie de l'établissement dans de bonnes conditions d'orientation scolaire ou professionnelle, de maturité et d'autonomie personnelle, de stabilisation des difficultés psychologiques à l'origine de l'orientation à l'ITEP.

LES AUTRES SERVICES

➤ Le service social

Selon l'article 12 de l'annexe XXIV, "à tout établissement comporte un service social confié à un assistant social".

Le code de déontologie, extrait du nouveau code de l'ANAS, nous impose de "veiller à la confidentialité des informations" (article 3).

Dans l'article 18, on y découvre que "l'établissement d'une relation professionnelle basée sur la confiance fait de l'assistant social un "confident nécessaire".

En janvier 2007, le poste d'assistante sociale a été créé pour 0,75 ETP à l'ITEP. Elle prend peu à peu sa place dans le dispositif. Sa fiche de poste est ou sera :

- Participation aux admissions
- Suivi des jeunes
- Participation aux réunions cliniques
- Relation avec le réseau des travailleurs sociaux extérieurs à l'établissement
- Développement de l'intervention et de la communication avec les familles
- Suivi des jeunes après leur sortie de l'ITEP La Ribambelle Travail en lien avec les autres secteurs de l'Institution (surtout les éducateurs et les enseignants)

➤ Les services généraux et administratifs

La composition des services généraux et administratifs est la suivante pour l'ITEP au Montcel :

- 1 économiste cadre
- 1 cadre comptable
- 1 secrétaire
- 1 lingère
- 1 cuisinier
- 1 aide cuisinier
- 3 agents d'entretien
- 5 agents de service ménage
- 1 veilleur de nuit
- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 1 adjointe économiste

Pour La-Vie-Là :

- 1 maîtresse de maison
- 1 veilleuse de nuit

Les missions principales des services généraux sont :

- Assurer la maintenance des installations et du matériel de production ;
- Appliquer les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité dans l'établissement ;
- Fournir la restauration et l'hébergement des usagers

L'équipe comprend 14 personnes réparties sur Le Montcel et Aix les Bains.

Restauration et hébergement

La cuisine travaille en appliquant les normes d'hygiène HACCP pour les 200 couverts produits quotidiennement auxquels se rajoutent les petits déjeuners et les goûters. La liaison avec l'unité de vie La-Vie-Là est assurée chaque repas du soir et mercredi midi par une navette faite par le chauffeur du Montcel en liaison froide et chaude. Des repas à thème sont organisés tout au long de l'année pour les événements festifs qui ponctuent l'année et nous organisons les anniversaires des enfants sur chaque groupe de vie.

La réglementation en vigueur est strictement respectée par les personnes en cuisine afin d'assurer la sécurité sur le plan alimentaire aux enfants et au personnel qui prennent les repas dans l'établissement.

La traçabilité s'effectue quotidiennement (plan de nettoyage, étiquettes, protocoles) dont l'archivage est effectué en cuisine.

Les menus sont élaborés par l'économiste et le cuisinier et un souci est porté à l'équilibre alimentaire sur la journée pour les enfants en terme d'apports en légumes, fruits, protéines, calcium. Le choix des produits va donner la priorité aux viandes fraîches, aux légumes frais, et/ou aux produits de qualité et en essayant d'être au plus près du tableau de contrôle des fréquences de présentation des aliments. L'archivage des menus est situé dans le bureau de l'économiste.

La lingère lave le linge de tous les enfants du site du Montcel et d'Aix les Bains. Nous avons uniquement externalisé le lavage des draps et des housses de couette à un ESAT.

Elle assure la distribution du linge propre aux groupes et s'assure en relation avec les équipes éducatives que les enfants respectent les règles d'hygiène dans leur intimité.

Les agents de ménage interviennent du mardi au vendredi pour le nettoyage des unités de vie garantissant un cadre d'hébergement où la propreté est de rigueur. Elles sont en lien avec les équipes éducatives pour coordonner leurs actions lorsqu'un enfant a un problème spécifique.

Chaque vacance donne lieu à un nettoyage plus approfondi des locaux et à une remise en état spécifié par un protocole de nettoyage.

Entretien et maintenance

Trois hommes d'entretien assurent les différents travaux et chantiers qui sont à effectuer sur les bâtiments (Le Montcel et Aix les Bains).

Ils ont en charge de remettre en état toute dégradation qui a lieu sur les unités de vie de façon rapide, afin de ne pas laisser se dégrader une situation matérielle qui pourrait alors devenir dangereuse pour l'utilisateur ou le salarié intervenant à son poste.

Les espaces extérieurs sont aussi entretenus régulièrement par cette équipe.

La maintenance des installations est assurée par des entreprises extérieures agréées. La traçabilité de leurs interventions est répertoriée pour la plupart dans un registre de sécurité.

Des contrats nous permettent d'officialiser les prestations et les obligations des deux parties. Le choix par rapport à ces prestataires se fait fonction du prix proposé, mais aussi de la qualité du service qui peut être rendue à La Ribambelle en terme d'efficacité, de rapidité d'intervention, de la qualité du travail, des conseils techniques opportuns.

La sécurité

L'élaboration du document unique en cours de création dans l'établissement, permet un audit des conditions de travail (moyens matériels), de l'organisation du poste par l'évaluation des risques du salarié et favorise ainsi la mise en place de mesures de prévention pour réduire ou éliminer un danger.

LA MISE EN ŒUVRE DES PRISES EN CHARGE

Le travail institutionnel cherche à ouvrir un espace et un temps ou par la relation établie avec les divers intervenants structurants et bienveillants, l'enfant ou l'adolescent pourra effectuer un travail sur lui-même et accéder à une organisation psychique moins défensive.

L'évolution des besoins de l'enfant ou de l'adolescent n'est pas sans influence sur les conditions de prise en charge à problématique complexe : besoins multiples avec l'exigence d'une réponse personnalisée, soins spécifiques (orthophonie, psychomotricité, suivis psychologiques, traitements médicamenteux...).

Si nous considérons que l'expression des troubles du comportement fait partie du processus de prise en charge, la mise en danger répétée de soi et d'autrui peut nous conduire à suspendre ou à cesser la prise en charge.

Le Conseil de Vie Sociale est installé dans les conditions réglementaires et associe de droits des représentants des jeunes accueillis, des parents de jeunes accueillis, un représentant de l'Association.

Le jeune est accueilli après l'accord de ses parents. L'intervention de l'établissement reste donc subsidiaire à celle de ses parents. Ne sera fait par l'établissement que ce qui ne pourra pas l'être dans le cadre familial. Ceci impose lors des rencontres avec les familles de clarifier les limites respectives de l'intervention de chacun.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'établissement garantit une information détaillée aux parents du déroulement de la prise en charge du jeune.

PARTENARIATS ET COOPERATIONS

Chaque fois que la situation le nécessite, l'établissement travaille en partenariat avec l'aide sociale à l'enfance, les services d'AEMO administrative ou judiciaire, les services de pédopsychiatrie...

Ce partenariat est un travail de collaboration avec des équipes, mais ne change en rien la mission médico-sociale de l'établissement, à qui, seuls, les parents confient leur enfant.

Le Directeur ou ses représentants souhaitent participer aux travaux des équipes techniques de la CDA. Il s'agit d'une part de garder une connaissance suffisante de l'évolution de la demande, d'autre part de participer à l'élaboration de l'indication et enfin informer la CDAPH des évolutions de la situation interne de l'établissement.

Dans le cas d'intégration d'un jeune de l'établissement en milieu ordinaire normal, les liens et la répartition des tâches entre l'établissement et l'école peuvent être déterminés par un contrat d'intégration.

De manière plus générale, l'ITEP est sous contrôle et soumis à autorisation pour délivrer ses prestations et ne peut intervenir qu'en aval d'une prescription. Ces relations sont de nature unilatérale, juridiquement encadrées, susceptibles de recours, puis opposables.

Il rend compte de son action à la fois dans le cadre de dispositions juridiques précises (évaluation, participation des familles).

Il coopère avec d'autres acteurs, fait appel à d'autres professionnels pour délivrer des prestations complémentaires à la sienne, périphérique à la sienne, dans le souci de coordonner l'action en amont, au cours et en aval de la prise en charge.

Il exerce une fonction d'observatoire, participe à la conception, la mise en œuvre, l'évolution des politiques médico-sociales.

L'établissement est adhérent de l'AIRE : Association nationale des Instituts thérapeutiques éducatifs et de leurs Réseaux.

EN CONCLUSION

Un soutien important, une action éducative élaborée, dans un milieu urbain. A ce temps là, à ce projet là, correspond cet espace là, différent et intermédiaire.

Notre projet prioritaire est aujourd'hui de rendre adaptés et performants nos équipements du Montcel. Nous nous orientons vers la construction d'une nouvelle école sur le site (son ouverture est prévue pour septembre 2009) et vers une délocalisation des adolescents et donc du collège vers la ville d'Aix les Bains ou de ses environs, à proximité d'une zone d'activités industrielles et artisanales si nous réalisons le projet de construire un ITEP PRO.

Investir des temps et des espaces où fonctionnent et s'élaborent des projets adaptés aux besoins de notre population reste le sens profond et fondamental de notre travail et de notre mission.

Fait à Le Montcel, en mars 2008